



CDI SUSPENDU - DEMISSION - CHOMAGE

Par **linece56**, le 16/11/2014 à 22:21

Bonsoir,

Nouvelle galère ma sœur a eu un message sur son portable ou on lui annonce qu'elle est prise en CDI a partir du 1er décembre..... Super....Lettre de démission envoyée le 7 novembre Et jeudi 13 novembre nouvel appel. L'assistante de direction annonce que ses supérieurs suspendent tous les CDI jusqu'à nouvel ordre (motif pas assez de travail dans la maison de retraite).... Ma sœur se retrouve donc au chômage sans aucun droit vu qu'elle a démissionnée.

A t-elle un recours pour être indemnisée pendant cette période de suspension de son CDI. Que peut elle faire ??

Merci a vous.

Par **P.M.**, le 16/11/2014 à 22:52

Bonjour,

Sans promesse d'embauche formelle qu'il aurait été prudent d'obtenir, il me paraît difficile voire impossible d'exercer un recours...